



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUMBIN

N° 2018\_06\_17

<b>Conseillers municipaux</b>  En exercice : 16 Présents : 12 Excusés : 1 Votants : 15	L'an deux mille dix-huit, le sept juin, le Conseil municipal de la commune de Lumbin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du Maire, Pierre FORTE.  Date de la convocation : 1 <sup>er</sup> juin 2018
---	---

**Présents :** Pierre FORTE, Rolland GRIMOT, Isabelle DUCLOZ, Estelle GUILLET, Marie-Nicole JONGBLOETS, Mark SYRETT, Véronique GRAS, Corinne PIRO, Maxime CREPIN, Constance FABRE, Jean-Pierre DUPUY, Nadine ALLET-COCHE.

**Représentés :** Paul MILLIAT par Maxime CREPIN, Christine MONTMAYEUL par Rolland GRIMOT, Valérie DUNAND par Véronique GRAS.

**Excusés :** Philippe PERRIER

**Secrétaire de séance :** Marie-Nicole JONGBLOETS

**Délibération n° 2018\_06\_17**  
**Conditions de location et tarifs des salles communales les week-ends**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 6 du 14 décembre 2010 ainsi que sa modification votée par le Conseil municipal du 17 janvier 2013.

Il s'agit de revoir les tarifs et les conditions de location des salles communales : salle Icare et salle Cnossos.

Afin de régler la mise à disposition des locaux, des conventions seront signées tant avec les associations que les particuliers.

Un état des lieux d'entrée et de sortie sera dressé afin de vérifier la propreté et la remise en état des salles après chaque manifestation.

Pour toute réservation, un chèque de caution sera systématiquement demandé. (500 € pour la salle Icare, 100 € pour la salle Cnossos).

Pour la salle Icare, le tarif jour sera appliqué sur la tranche horaire 8h30-19h principalement pour des événements familiaux en journée.

Le « forfait week-end » pour les demandes de réservations en soirée est conservé : du vendredi 18h au lundi 8h30. Cette amplitude horaire pendant laquelle la salle est à disposition doit se concilier avec l'impératif d'avoir libéré les lieux à 1h afin de respecter la tranquillité du voisinage. Dans la convention de location, les utilisateurs s'engagent sur le respect de cet horaire limite.

Pour les associations, la salle Icare sera prêtée à titre gracieux pour toute manifestation ouverte au public. Toutefois, pour un événement interne à l'association ayant lieu le week-end, et fermé au public, le loyer sera le même que celui appliqué aux particuliers.

Pour les locations aux particuliers, il convient de limiter l'utilisation de la salle Icare à :

- 4 locations maximum par année.
- 2 utilisations maximum par mois
- 1 location par personne par an.

La location aux particuliers est réservée aux Lumbinois.

Concernant la salle Cnossos, les horaires et tarifs restent inchangés : du samedi 14h au lundi 08h30 et au maximum une fois par mois.

La salle devra néanmoins être libérée à 1h par respect du voisinage.

	<b>Salle Icare Forfait journée 8h30 à 19h</b>	<b>Salle Icare Forfait week-end Samedi 8h30 au Dimanche 19h</b>
<b>Particuliers Lumbinois</b>	150 €	500 €
<b>Associations</b>	<u>Manifestation ouverte:</u> Gratuit <u>Manifestation fermée:</u> 150€	<u>Manifestation ouverte:</u> Gratuit <u>Manifestation fermée:</u> 500€

Concernant le prêt de matériel communal : les chapiteaux, tables et chaises sont uniquement réservés aux associations.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et une abstention, adopte les dispositions indiquées ci-dessus.

Le Maire,  
Pierre FORTE

